

La France s'engage : l'appel à projets 2025 bientôt lancé



© 2024 Les Echos Publishing

La fondation reconnue d'utilité publique « La France s'engage » lancera son [concours 2025](#) le 7 janvier. Un concours destiné à soutenir les projets innovants, sur le plan social et/ou environnemental, portés par les structures de l'économie sociale et solidaire dont les associations.

Qui peut participer ?

Ce concours est ouvert aux associations éligibles au mécénat, existant depuis au moins 3 ans en date du 1^{er} juin 2025 et justifiant d'un budget annuel dépassant 80 000 €.

Ces associations doivent porter un projet innovant et d'intérêt général s'inscrivant dans un ou plusieurs des champs suivants : agriculture et alimentation durables, attractivité territoriale, culture, éducation, égalité femmes-hommes, inclusion numérique, inclusion sociale et lien social, insertion professionnelle, logement, santé et bien-être, et transition écologique.

En pratique : les associations doivent déposer leur candidature, au plus tard le 30 janvier 2025 à 18h, sur le site de la [fondation La France s'engage](#). Elles peuvent poser leurs questions lors d'un webinaire prévu le jeudi 16 janvier 2025 à 13h.

Comment les lauréats sont-ils choisis ?

À la suite d'un processus de sélection de 6 mois, le conseil d'administration de la fondation annoncera les lauréats début juillet 2025.

La sélection du projet se fera sur trois critères :

- son impact social : changement concret observé sur les bénéficiaires, qui n'aurait pas eu lieu sans la mise en œuvre du projet ;
- son innovation sociale et/ou environnementale : capacité à identifier les besoins sociaux et/ou environnementaux mal satisfaits ou non pourvus et à y répondre de manière nouvelle ;
- sa capacité de changement d'échelle : moyens mis en œuvre pour augmenter le nombre de bénéficiaires et/ou élargir son public cible sur de nouveaux territoires.

Quel financement ?

Les associations retenues obtiendront un financement maximal de 300 000 € versé sur une période de 3 ans. Elles bénéficieront aussi d'un accompagnement individuel et sur mesure destiné à faciliter le changement d'échelle de leur projet (formations collectives, conseils d'experts, mécénat de compétences...).

Elles se verront également octroyer le label « La France s'engage ».